



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 23 septembre 2024

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, P. BELISSANT

COUPES DE FRANCE 2024-2025

MASCULINE

INFORMATIONS :

Nombre de clubs engagés : 907

Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes

- 4^{ème} tour le 29 septembre 2024 (entrée des clubs N2).
- 5^{ème} tour le 13 octobre 2024 (entrée des clubs N1). TAS le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18h00 à Tola Vologe.
- 6^{ème} tour le 27 octobre 2024.

L'utilisation de la FMI et le port des équipements sont obligatoires.

PERMANENCE 4^{ème} Tour

Pierre LONGERE au 06.26.05.04.89

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

NOUVELLES DISPOSITIONS A PARTIR DU 3^{ème} Tour Remplacement

- **A compter du 3^{ème} tour, les remplacements multiples sont formellement interdits.**
- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match dès le premier tour, les joueurs débutant la rencontre devant être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16. **Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.**
- **5 remplacements possibles en 3 séquences (arrêts de jeu). Les remplacements effectués durant la mi-temps n'entrent pas dans le décompte des séquences, lorsque les deux équipes effectuent des remplacements en même temps, cela compte pour 1 séquence pour chaque équipe. Les joueurs remplacés ne peuvent plus participer à la rencontre.**
- Les remplaçants doivent être inscrits obligatoirement avant le coup d'envoi de la rencontre (présence facultative).

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.

- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

ART 10 – Classification des terrains. Important

A partir du 3ème tour et jusqu'au 6ème tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum. A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée. Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

FEMININE

INFORMATIONS :

Nombre de clubs engagés : 131.

Qualifiés au 1^{er} tour fédéral : 9 équipes.

- 2^{ème} tour le dimanche 29 septembre 2024 (entrée des clubs de R1 F). 32 rencontres.
- 3^{ème} tour le 20 octobre 2024 (entrée des 4 D3F). TAS le mardi 8 octobre 2024 à 17h00 en direct sur le site internet.

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

Rappel important règlement :

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

ART. 2 – Nombre de joueuses sur la feuille de match

16 joueuses (cinq remplaçantes dont une gardienne de but) peuvent être inscrites sur la feuille de match dont 14 pourront participer à la rencontre. Il peut être procédé au remplacement de trois joueuses au cours d'un match. Pour tous les tours régionaux, les changements multiples sont autorisés. Pour les catégories d'âges autorisées : voir article 7.3 alinéa 2 du Règlement Fédéral de la Coupe de France Féminine.

ART. 9 – Classification des terrains

Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

ART 8.2 – Désignation du club « recevant » et des terrains

- 1) la rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à deux niveaux en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation. **Tous les championnats de District représentent un seul et même niveau.**
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

COUPES LAuRAFoot 2024/2025

MASCULINE

- 1^{er} Tour le dimanche 29 septembre 2024 à 14 h 30.
- 2^{ème} Tour le dimanche 12 octobre 2024 à 14 h 30

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FEMININE

Informations :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe LAuRAFoot Féminine.

► Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Cette Coupe est ouverte aux clubs départementaux si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 septembre 2024 (dernier délai).

Le président de la commission,

Le secrétaire de séance,

Pierre LONGERE

Abtisseem HARIZA